

Budget 2021



Fonds de rayonnement
Service des communications

Conseil municipal | 9 novembre 2020



Objectifs de la présentation

- Présenter le fonds de rayonnement.
- Présenter le Guide visant à encadrer le fonds de rayonnement



Budget 2021



Fonds de rayonnement

Enveloppe budgétaire permettant de soutenir des initiatives qui :

- favorisent un positionnement de l'image de la Ville,
- suscitent un sentiment de fierté de la population gatinoise,
- ont un impact dynamisant tant sur le plan économique que social,
- offrent un fort potentiel de rayonnement pour la Ville de Gatineau à l'échelle provinciale, nationale ou internationale.

On parle ici d'opportunités de rayonnement non prévues aux budgets d'opération actuels de la Ville.

- Auparavant, les sommes étaient prises dans les imprévus.



Budget 2021



Fonds de rayonnement



Rappel :

- Le financement pour le rayonnement a été discuté lors de l'étude du budget 2020.
- Il a été voté lors des affectations de projets en cours aux états financiers 2019 en juin dernier.
 - Enveloppe budgétaire de 100 000\$ prévue en 2020.
 - Il s'agissait alors d'un financement temporaire pour permettre de bien cerner les besoins lors de la première année.

2021 : Nécessité de faire approuver une nouvelle enveloppe budgétaire récurrente.



Budget 2021

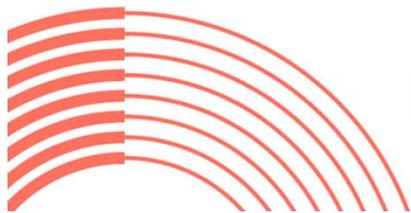


Financement de projets de rayonnement

Projets financés en 2020 :

- *FCM - Projet Urbain « Transport collectif, mobilité et sécurité routière »* (7 février 2020) : 11 169,21\$
 - Organisation d'événement et cadeaux protocolaire
- *Scène nationale du son* (septembre 2020) : 30 000\$
 - Contribution en argent

Total : 41 169,21\$



Budget 2021



Financement pour le rayonnement

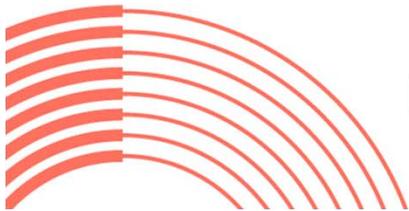
Guide pour encadrer le financement pour le rayonnement



Soutien peut prendre la forme de :

- Contribution
- Organisation d'événements
- Achat de publicité

Un rapport annuel du soutien octroyé sera présenté au conseil municipal à chaque fin d'année.



Budget 2021



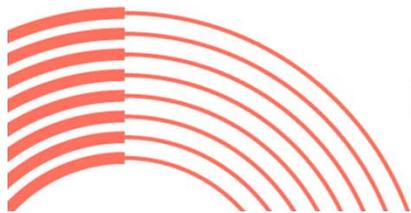
Fonds de rayonnement



1) Contribution

Le Comité exécutif peut octroyer une contribution à partir des budgets disponibles au fonds de rayonnement, dans la mesure où les critères sont respectés et que la procédure prévue au guide soit suivie.

- Analyse la demande de contribution.
 - Critères d'attribution
 - Démonstration du rayonnement
- Transmission des recommandations dans un projet de résolution au Comité exécutif.
- Transmission de la décision du Comité exécutif au requérant et suivi.
 - Protocole d'entente entre la Ville et l'organisme



Budget 2021



Fonds de rayonnement



2) Organisation d'événements et 3) Achat de publicité

- Les fonctionnaires peuvent engager des dépenses pour **l'organisation d'événements** et **l'achat de publicité** à partir du fonds de rayonnement lorsque l'événement ou la publicité offre un fort potentiel de rayonnement pour la Ville de Gatineau à l'échelle provinciale, nationale ou internationale.
- Ces engagements doivent se faire conformément au *Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau* ou de tout autre règlement de délégation de pouvoir adopté subséquemment.
- Ces engagements devront toutefois faire l'objet d'une reddition de compte mensuelle au Comité exécutif.



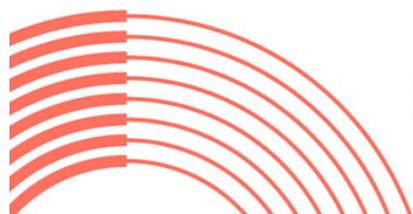
Budget 2021



Recommandation



CP-COM-2020-02 - Il est recommandé de prévoir une enveloppe budgétaire récurrente de 100 000 \$ afin de financer le fonds de rayonnement.



Budget 2021

